



SAINT-GEORGES 2018 - Mobiliser les Reintembaultois pour la revitalisation du centre-bourg

Pays de Fougères, Marches de Bretagne

Fonds sollicités :

Europe - FEADER - LEADER

Axes :

Axe Services collectifs essentiels

Fiche Action :

Europe : 9. Revitaliser les centres-bourgs

Fonctionnement / Investissement :

Fonctionnement

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur : Mairie de SAINT GEORGES DE REINTEMBault

N° SIRET : 21350271900015

Forme juridique : Commune

Nombre d'habitants : 1644

L'entité appartient à un groupe : Non

Nombre de salariés ou d'agents (ETP) : 18.00

Montant du budget Annuel en k€ : 1.00

Representant de la structure demandeuse : Marie-Claire BOUCHER, Maire

Representant technique du projet : Marie-Christine COUVERT, Secrétaire Générale, mcc@stgeorgesrlt.org

Adresse postale : 2 Rue Jean Janvier 35420 SAINT GEORGES DE REINTEMBault

Adresse électronique : mcc@stgeorgesrlt.org

Tel : 0299970372

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1 - Eléments de contexte

Saint-Georges-de-Reintembault est une commune rurale du nord de l'Ille-et-Vilaine, frontalière de la Manche. Située à

20km de Fougères, elle appartient depuis le 1er janvier 2017 à Fougères Agglomération, intercommunalité composée de 33 communes, après avoir appartenu à Louvigné Communauté. Avec 1619 habitants, Saint-Georges-de-Reintembault est la deuxième commune du territoire cantonal de Louvigné-du-Désert dont elle rassemble environ 20 % de la population du territoire de Louvigné et près d'1/4 des emplois, des parts très supérieures aux autres communes du territoire. La commune constitue ainsi un pôle secondaire de services.

Cependant la qualité du cadre de vie tient également du dynamisme de la commune. La baisse de la dynamique démographique, les difficultés rencontrées par les commerçants et les professionnels de santé, l'inadaptation et la vacance des bâtis du cœur de bourg, les difficultés de commercialisation des lotissements, la dispersion des équipements / services / zones d'habitat sans articulations clairement identifiables, la latence de certains secteurs et bâtis menacent cette qualité de vie, l'attractivité et l'animation souhaitée.

Consciente de cette fragilité, la commune s'engage aujourd'hui dans la construction d'un projet de revitalisation de son centre-bourg et des polarités en devenir.

Après avoir lancé plusieurs études au niveau communal (contrat d'objectifs visant à l'analyse urbaine des équipements publics, les entrées et sorties de bourgs, étude architecturale sur la transformation d'un immeuble en restaurant, référentiel du bâti vacant et dégradé, étude de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement de la traversée du bourg et de ses entrées et sorties) et participer à plusieurs études au niveau intercommunal (étude pré-opérationnelle pour une OPAH centre-bourg, audit de relooking des vitrines commerciales, étude de stratégie de communication), la commune a compris qu'il était nécessaire de s'engager plus avant dans la démarche en confiant à un prestataire la réalisation d'une nouvelle étude de revitalisation, pluridisciplinaire, transversale et participative.

Cette étude sera accompagnée d'un volet communication qui permettra de faire connaître les premières actions engagées et de mobiliser les habitants autour du projet communal.

2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues

Les 4 principaux objectifs de l'étude sont :

- La mobilisation active des habitants tout au long de la démarche, afin qu'ils deviennent acteurs et ambassadeurs de la démarche de revitalisation.

- La mise en exergue des grands éléments caractéristiques du périmètre recentré du cœur de bourg et les possibilités concrètes de mutabilité et de réhabilitation du bâti ainsi que du foncier non bâti pour en dégager les principaux enjeux d'aménagement et de réhabilitation.

- La conduite d'une réflexion programmatique précise à l'échelle du centre-bourg et en particulier du quartier Maunoir-Les Ajoncs, en questionnant les usages actuels et futurs

- La définition précise des opérations qui pourront être menées à court et moyen terme sur ce secteur de projet en cœur de bourg et en préciser les conditions de réalisation opérationnelles et financières. Dans une optique de préparation à la phase opérationnelle, l'étude devra définir les estimations financières, les typologies de bâti à préserver/ développer en fonction de la population ciblée, la nature du traitement des espaces publics (RD 798, rues, trottoirs, jardins, nouvelle liaison douce) pour faciliter les accès et les usages

L'EXISTANT / LA SOBRIÉTÉ/ LA CONVIVIALITÉ comme principes pour la démarche et le projet

En ce sens, l'équipe retenue devra développer une méthodologie qui pose les axes suivants comme leviers de projets :

- l'existant comme socle de projet : (re)découvrir les caractères singuliers du centre-bourg et l'identité de la commune; caractériser les qualités et les spécificités des secteurs de la Mairie, de la Place Alexandre Dubois, du quartier Maunoir-les Ajoncs.
- la définition d'un programme et projet proposant une diversité de situations afin de répondre aux enjeux de mixité sociale, générationnelle et d'adaptation aux modes de vie et modes d'habiter. La diversité des attentes des habitants (selon leur âges, leurs activités, leurs mobilités...) doit être une ressource pour le projet. La diversité des qualités et vocation des différents secteurs pré-identifiés doit être un levier.
- la sobriété des principes proposés pour une maîtrise des coûts et une cohérence avec le caractère de la commune: mettre notre inventivité au service d'un projet conjuguant la qualité de l'offre et une maîtrise de l'économie globale du projet;
- le dynamisme et la convivialité comme finalités.

LE PARTAGE / LA CONCERTATION comme conditions de réussite

En matière d'urbanisme, d'équipements et de services, il importe de viser l'adéquation entre la production urbaine et les aspirations de la population et des acteurs socio-économiques, pour conférer cohérence et solidité au projet.

Cela nécessite échanges, allers-retours dans les productions et dialogues. En appui aux méthodes de travail usuelles (entretiens/rencontres, ateliers, bulletins d'information, réunions publiques, etc.), il est ainsi nécessaire d'imprimer un certain état d'esprit, des comportements et un processus spécifiques sous la forme d'une démarche interactive en continu, visant la co-construction du projet. Dans cette perspective, une approche sociologique sera développée en accompagnement et en complément des analyses et des propositions architecturales, urbaines, paysagères... L'objectif consiste à enrichir les approches spatiales, par l'analyse des perceptions humaines, liées aux pratiques, aux usages et aux attentes des habitants, des usagers, et plus généralement des acteurs socio-économiques de la commune ; les élus du conseil municipal restent décisionnaires.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du centre-bourg de Saint-Georges de Reintembault, l'enjeu posé d'emblée est d'engager une démarche d'échanges entre les élus et les Reintembaultois dans leur ensemble, en tant qu'usagers, professionnels, commerçants, gestionnaires d'équipements, associations ou simples habitants. Il ne s'agit pas de discuter des principes et des objectifs fondamentaux du projet, mais de co-construire pour partager le diagnostic de l'existant, puis d'ajuster, adapter et concevoir collectivement un projet en réponse aux enjeux en matière d'équipements, de services et de commerces, d'aménagement des espaces publics, de circulation et de stationnement, de sécurité des déplacements et d'itinéraires doux, de confort d'usages du bourg de manière générale, de lien social. La commune déploiera des outils de communication pour consolider son projet participatif.

3 - Présentation resumée du projet

Le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Reintembault a décidé d'engager une étude ambitieuse de revitalisation du centre-bourg en faisant le choix d'une implication active des habitants.

Cette étude permettra à la commune de se doter d'un programme d'action transversal incluant l'habitat, les services marchands et non marchands, l'aménagement urbain (traversée de centre-bourg/espace public) et l'identité territoriale.

L'étude, les actions de communication, et les travaux se dérouleront de mai 2018 à juillet 2020.

4 - Localisation

Localisation géographique :

Saint-Georges-de-Reintembault

Fougères Agglomération

Secteur concerné par le projet (rayonnement)

Communal

5 - Résultat attendu

Indicateurs liés à la concertation :

- Nombre d'habitants informés de la démarche de concertation : 1619 (valeur de référence)
- Nombre d'habitants participants aux ateliers participatifs (valeur cible 80)
- Nombre d'habitants impliqués dans la phase de participative active (valeur cible : 40)
- Nombre de jeunes et de scolaires mobilisés dans le cadre de la participation (valeur cible : 30)
- Nombre de porteurs de projet locaux identifiés (valeur cible 3)

Indicateurs liés au projet urbain:

- Nombre de logements réhabilités : 12 (valeur cible)
- Nombre de logements sortis de la vacance : 6 (valeur cible)
- Nombre d'espaces publics revalorisés : 3 (valeur cible)
- Nombre de commerce crée : 1(valeur cible)

nombre d'emplois créés en ETP :

- 0,2 ETP pour le suivi de l'étude par la chargée de projet revitalisation de Fougères Agglomération
- 1 ETP pour la réalisation de l'étude (réparti sur la totalité du groupement)
- 0,5 ETP pour le volet concertation de l'étude

- 1 ETP indirect suite à l'étude : ouverture d'un restaurant sur la commune
- 2 ETP indirect suite à l'étude : pour la réalisation des travaux d'aménagement et de réhabilitation et de construction faisant appel à tous les corps de métiers liés aux professions du bâtiment

6 - Calendrier Prévisionnel

Echéance	Date	Commentaire
Début d'opération	11/05/2018	L'étude se déroulera en 3 phases (identification des enjeux, définition d'une stratégie, définition d'un programme d'actions) et se déroulera sur 26 semaines. La phase 2 (stratégie) sera la plus longue.
fin d'étude	31/12/2018	

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE

1 - COHERENCE

1 - Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER : innovation, multipartenariat, transférabilité

Innovation

Sur le plan de la méthode, la Commune va expérimenter un certain nombre d'outils participatifs innovants et complémentaires

- une boutique du projet : elle sera mise à disposition de l'équipe en plein cœur de bourg, dans l'ancien local notarial. Celle-ci sera un lieu convivial dédié à l'accueil des ateliers participatifs. La vitrine de cette boutique du projet vient d'être valorisée par de la vitrophanie dans le cadre d'une campagne de communication « Plus de vie 2017-2022 » mettant en avant la dynamique de revitalisation sur le territoire de Louvigné.

- un diagnostic en marchant familial, travail photographique avec les scolaires permettront d'associer des habitants divers, plus jeunes que le profil moyen habituel des participants.

- Un « kit atelier » (carnet de déambulation, cartes mentales, mots-clés, etc.) avec une charte graphique spécifique seront co-conçus par l'équipe et permettront aux participants de produire et compiler les éléments utiles à la réflexion et de les partager.

Multipartenariat

Le projet de la commune s'inscrit dans une véritable dynamique multipartenariale:

- La commune est lauréate de l'appel à projet 2017 « Bourgs ruraux » lancé par la Région, l'Etat, mais aussi l'Etablissement public foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts pour le volet étude. La commune est ainsi accompagnée financièrement pour lancer son étude de revitalisation (cf budget en annexe). Il est prévu que ces partenaires soient associés au suivi de l'étude. Par ailleurs, pour monter son projet d'étude, la commune a bénéficié du soutien en ingénierie de l'agence départementale de Fougères et de Fougères Agglomération (rédaction du cahier des charges, suivi du marché de consultation, participation aux réunions techniques...). Divers réseaux extérieurs se grefferont de manière au projet en fonction des orientations choisies :

- Agence Départementale
- Fougères Agglomération
- Pays de Fougères
- Pôle Ess

- bailleurs sociaux,
- Rénobatys,
- Ecobatys
- BRUDED,
- commerçants, artisans

Transférabilité

- Une dynamique d'essaimage vers les autres communes de Fougères Agglomération et du Pays de Fougères est prévu :

Suite à l'AMI revitalisation des centres-bourgs dont la Ville de Louvigné et son territoire sont lauréats depuis 2014, une opération de revitalisation du centre-ville de Louvigné et de développement du territoire sur la période 2017-2022 a été mise en place. Pilotée par Fougères Agglomération, elle fait l'objet d'une convention partenariale avec l'ANAH, le Département, la Ville de Louvigné, la Caisse des Dépôts.

Cette convention prévoit la mise à disposition de Fougères Agglomération d'une chargée de projet « revitalisation centre-bourg » pour assister les communes du territoire de Louvigné dans le suivi de leur projet de revitalisation (lancement des études pré-opérationnelles, recherche de financements, réponses à appel à projet...). Saint-Georges bénéficie de ce soutien à l'ingénierie depuis 2015 pour la préparation de cahiers des charges, la recherche de subvention, la réponse à appel à projet. Ce poste est co-financé par l'Etat (FNADT) et ne fait pas l'objet d'une demande financière auprès des fonds européens dans la présente fiche projet.

Cette convention prévoit également la mise en place d'un suivi-animation, confié à un opérateur spécialisé (SOLIHA) pour la mise en œuvre d'un programme d'action d'amélioration de l'habitat dégradé et de lutte contre la vacance. Fougères Agglomération et l'ANAH finance ainsi une étude de faisabilité d'une opération de restauration immobilière sur six immeubles de Saint-Georges-de Reintembault.

Il est prévu au niveau communautaire que la commune de Saint-Georges-de-Reintembault témoigne auprès des autres communes de Louvigné Communauté de son expérience. Chaque innovation, outil, méthode seront partagés entre les élus, les techniciens qui suivent les projets et la population qui participe.

- Une dynamique de transférabilité à d'autres projets de la commune :

La commune souhaite tester dans le cadre de cette étude une démarche participative innovante qui a vocation à être étendue à d'autres projets à court terme, tels que la révision du PLU ou la mise en place d'un budget participatif.

2 - Liens avec les démarches en cours du Pays et des Communautés de communes

L'étude de revitalisation permettra à la commune de se doter d'un programme d'action transversal incluant l'habitat, les services marchands et non marchands, l'aménagement urbain (traversée de centre-bourg/espace public) et l'identité territoriale par le biais notamment de l'implication participative des habitants dans la démarche.

Ce projet devra s'inscrire en cohérence avec l'opération de revitalisation 2017-2022 pilotée à l'échelle du territoire de Louvigné par Fougères Agglomération ainsi qu'avec les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) mais aussi du PLH et du PCAET en cours de réalisation à l'échelle communautaire..

Par ailleurs, l'implication des habitants s'inscrit de manière complémentaire avec la démarche « vitalisation par la participation » menée à l'échelle du Pays de Fougères par le pôle Ecosolidaire qui a choisi Saint-Georges-de-Reintembault comme « commune rurale test » pour mener une expérimentation autour de la participation des habitants dans l'émergence de projets locaux. Le comité de pilotage de cette expérimentation associe au côté du Pôle le Pays de Fougères, le Département, les communes d'Antrain et de Saint-Georges-de-Reintembault. Des premières soirées « habitants en actions », dont l'animation a été confiée à un spécialiste de la coopération

(cabinet Alterégo), se sont tenues en mars 2018. Elles ont réuni près d'une quarantaine de personnes sur la seule commune de Saint-Georges.

2 - APPORTS

1 - Au regard de la fiche-action choisie

La méthodologie va entraîner une dynamique de mobilisation citoyenne dans le cadre du projet de revitalisation via la mise en place d'ateliers, une balade urbaine, ou encore des ateliers scolaires.

La composition de l'équipe retenue sera une garantie par la participation d'experts de la participation et de sociologues.

L'animation d'un groupe de travail « habitants » sera a minima composé sur la base d'un appel à volontaires dans un objectif de diversité des profils et des usages du bourg (habitants du centre-bourg, mais aussi des lotissements et des hameaux) et d'invitations nominatives (riverains, propriétaires, associations, commerçants etc.) Plusieurs ateliers de réflexion et d'échanges seront proposés.

Cette démarche sera résolument complémentaire du travail piloté par le pôle Ecosolidaire pour mobiliser les habitants et repérer des porteurs de projets locaux. Cette complémentarité est gage d'une mobilisation sur le long terme des habitants sur toutes les facettes du projet de revitalisation.

2 - Au regard des autres priorités de la stratégie LEADER

Le projet participe également de la transition économique, au regard des éléments qui seront apportés pour revaloriser le secteur marchand de proximité.

Une enquête sera réalisée auprès des commerçants, des artisans et des professionnels de service du centre-bourg. Des questionnaires pourront être déposés directement dans les commerces lors de la phase terrain. Des rencontres en face à face pour collecter des réponses au plus près du terrain seront également mises en place ; la commune pourra aussi se doter d'une cartographie des cellules commerciales (repérage des cellules par activité, identification des continuités ou ruptures commerciales, inventaires des locaux vacants) et mieux saisir les enjeux de renouvellement de l'offre commerciale. Une attention sera apportée à l'interface « commerces - espaces publics » pour valoriser « l'ambiance commerciale ». Par ailleurs, l'étude permettra de repérer d'éventuels porteurs de projets à dimension économique qui pourront ensuite être suivis par le pôle ESS pour concrétiser leurs actions.

En matière de transition énergétique, le projet sera également vecteur d'importantes améliorations : les aménagements urbains proposés seront soumis à une exigence de sobriété foncière et la recherche d'une qualité environnementale poussée. La commune sera vigilante à ce que son Plan Guide soit révélateur d'un urbanisme économe et durable en valorisant l'existant, en favorisant le choix des éco-matériaux (notamment pour les opérations d'amélioration de l'habitat) et les déplacements alternatifs, en recherchant les opérations économes en énergie et en eau. Une réflexion sur les circuits courts et les démarches circulaires sera engagée.

3 - PERENNITE

1 - Perspectives de reconduction du projet après le financement FEADER-LEADER

L'étude inscrira dans une temporalité pluriannuelle la dynamique de revitalisation. Sur la base du plan guide et orientations spécifiques retenus, l'équipe détaillera, globalement et sur chaque secteur, le projet, la programmation, le phasage, les modalités juridiques, techniques et financières des actions.

La vision stratégique sera ainsi stable dans la durée, et les déclinaisons locales capables d'évoluer dans cette trame en fonction des opportunités (foncier, porteurs de projet...);

L'équipe s'attachera également à proposer des modalités de suivi et d'évaluation de l'action ainsi que de concertation.

4 - BONUS

1 - Prise en compte ou non des 16-30 ans

La commune de Saint-Georges-de-Reintembault accueillant les 2 collèges du territoire de Louvigné-du-Désert et 2 écoles primaires, des étapes de « travail » associeront ce public hors temps scolaire, tant en concertation qu'en terme de participation citoyenne.

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Oui

Assujettissement à la TVA : Oui

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Etude revitalisation centre-bourg	33 655.00	94.39
Communication sur les actions participatives	2 000.00	5.61
Total	35 655.00	100.00

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)	%
Etat - FNADT	6 900.00	19.35
Etablissement public foncier de Bretagne	5 100.00	14.30
Département - Fonds de Solidarité Territoriale (FST)	8 000.00	22.44
Europe - FEADER - LEADER	8 524.00	23.91
Autofinancement public	7 131.00	20.00
Total	35 655.00	100.00

Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

Date : 25/06/2018

Pour : Comité pour avis d'opportunité

Avis / Décision : FAVORABLE

Fonds mobilisé Europe - FEADER - LEADER : 8 524.00 EUR

Explication / Commentaires :

Remarque préliminaire : l'examen en CUP porte uniquement sur la demande de subvention FEADER-LEADER. Pour cette action, les fonds Etat relevant du FNADT vont être également mobilisés mais la signature du protocole financier a déjà eu lieu.

DÉCOMPTE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

- La Région Bretagne étant Autorité de Gestion, les Conseillers régionaux siégeant à ce titre au sein du CUP n'ont pas voix délibérative : Evelyne GAUTIER-LE BAIL est seule concernée.
- le Collège de Roquebleue va être associé à la réalisation directe du projet : Emmanuel LAGARDE, Principal de ce collège, n'a pas participé à l'examen.
- En début de présentation, le co-Président demande si d'autres représentants du CUP ont un lien particulier à l'opération. Aucun membre ne s'est déclaré.

Il est à préciser que Fougères Agglomération, le Pays de Fougères et le pôle ESS EcoSolidaireS sont inscrits aux Comités de pilotage de l'étude. Les membres qui siègent au CUP au titre de ces structures ont eu néanmoins voix délibérative. Deux motifs viennent justifier cette situation :

1. hormis le cas des représentants de la Commune de Saint-Georges, la liste des invités aux Comités de pilotage ne comprend pas d'élus ou d'administrateurs : elle est composée de techniciens. Or, aucun d'eux n'appartient à la liste nominative des membres du CUP ayant voix délibérative ;
2. ces techniciens ne font pas partie "des ateliers citoyens", lieux où les choix stratégiques de revitalisation vont être à la fois discutés, définis et pesés. Les ateliers sont prévus pour les seuls habitants de la commune.

Nombre de personnes présentes à ce CUP avec voix délibérative sur le projet : 12

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Marie-Claire BOUCHER, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault, est intervenue.

ANALYSE DE LA REGION

Sous réserve de l'instruction régionale approfondie qui interviendra si un avis favorable est accordé, Evelyne GAUTIER-LE BAIL informe qu'elle n'a pas de remarques à formuler du point de vue réglementaire. L'opération est jugée cohérente par rapport à la fiche-action 9 "Revitaliser les centres-bourgs".

ECHANGES AVEC LE PORTEUR ET DELIBERATIONS - Points mis au débat et / ou atouts relevés (au regard de la grille d'aide à la sélection à la date du 25 juin 2018)

1 - COHERENCE DU PROJET

Innovation

Sur le territoire du pays de Fougères comme à l'extérieur, Les Communes sont de plus en plus nombreuses à s'engager sur des démarches de revitalisation. Les échanges au sein du CUP ont permis de clarifier les spécificités de l'approche mise en oeuvre à Saint-Georges-de-Reintembault. L'action a été qualifiée d'unique à l'échelle du pays de Fougères compte tenu d'un élément-cible : la volonté d'ouverture...

- Ouverture en termes de publics. Le projet mise sur la participation d'un maximum d'habitants. Le degré d'implication est voulu fort : chaque citoyen inscrit sur les listes électorales a reçu une invitation au commencement de la démarche. La méthode est pensée pour permettre un travail en commun avec les élus. Les citoyens vont disposer du pouvoir de codécision.
- Ouverture au niveau des objectifs. Il s'agit bien d'une stratégie globale de revitalisation incluant vie commerciale, habitat, animations, déplacements. La Maire a expliqué que tous les projets pourront s'additionner mais que le cabinet retenu devra être "garant d'une ligne globale".
- Ouverture sur le plan des outils. Des dispositifs novateurs vont être testés (kit atelier, diagnostics en marchant...)
- Ouverture au niveau du partage des résultats (voir infra § Transférabilité).

Multipartenariat

De nombreuses structures sont associées. La Commune acquiert sur cet item, le nombre maximum de points.

Transférabilité

Dans le cadre de sa présentation, la Maire a insisté sur deux éléments :

- en interne, au niveau de la commune, l'échange des élus avec les habitants et la société civile organisée peut permettre d'initier "un mode de gouvernance partagé", reproductible sur d'autres dossiers ;
- à l'extérieur, Saint-Georges-de Reintembault s'engage à exporter sa méthode et à diffuser les résultats de l'étude, notamment auprès des communes de Fougères Agglomération.

Liens avec les démarches du Pays et les stratégies des EPCI

La volonté de s'inscrire dans les démarches en cours et à venir est globalement saluée par les membres du CUP mais deux membres privés attirent l'attention sur le risque de confusion possible pour les habitants. Est ici évoqué le lien avec le projet "Ruralités et Participations" mené par EcoSolidaireS, le Pôle de développement de l'Economie Sociale et Solidaire du pays de Fougères. La Maire se veut ici rassurante : elle intègre la remarque comme un point de vigilance à garder à l'esprit. Reste qu'à ses yeux, les deux projets peuvent très bien être engagés ensemble. Les objectifs sont les mêmes : associer les habitants à la réflexion et l'action sur l'avenir de Saint-Georges-de-Reintembault. Des citoyens vont sans nul doute participer aux deux démarches mais les lignes de partage sont clairement dessinées : les budgets ne s'entrecroisent pas, les maîtrises d'ouvrage sont différentes (Mairie dans un cas, EcosolidaireS dans l'autre), l'action "Ruralités et Participations" se concentre sur les projets relevant de l'Economie Sociale et Solidaire.

2 - APPORTS

Atouts du projet au regard de l'axe "Transition participative"

Un représentant élu souhaite en savoir plus sur le Contrat d'objectifs de la Commune, autre schéma où la population est en général associée. La Maire répond que le Contrat d'objectifs de Saint-Georges-de-Reintembault date de 2014. Il a porté essentiellement sur la sécurité et la traversée de bourg. L'étude se veut ici plus large.

Un autre membre élu encourage au soutien du projet, considérant que le mouvement amorcé peut porter ses fruits : "il n'y a pas de fatalité. Les situations ne sont jamais irréversibles. On peut agir sur l'habitat, on peut agir sur le commerce local, on peut agir sur le logement. Ici, la Commune choisit de saisir le problème à bras le corps. Elle lance une dynamique. A nous de l'accompagner !".

Sur la base des indicateurs de réalisation et de résultats attendus, les 3 points sont accordés.

Atouts du projet au regard des autres priorités de la stratégie

Les membres considèrent que l'action répond à 2 des 3 priorités.

3- PERENNITE

L'étude sera suivie d'actions. L'initiative est donc construite avec des objectifs de prolongements.

4 - BONUS - Mixité intergénérationnelle

La grille d'aide à la sélection prend en compte les 16-30 ans. Des jeunes vont participer à l'opération mais il s'agit de collégiens dont peu d'entre eux vont appartenir à cette classe d'âge. Aussi, les membres du CUP accordent-ils à cette question, un seul point.

REPLISSAGE COLLECTIF DE LA GRILLE D'AIDE A LA SÉLECTION FEADER-LEADER (grille en vigueur au 25 juin 2018)

Points obtenus : 16/20 - Note A : projet d'excellence au regard de la stratégie locale LEADER

Rappel - modalités de classification des projets présentés en CUP

- 16 points et plus - Note A : projet d'excellence au regard de la stratégie locale LEADER
- 10 à 15 points - Note B : projet intéressant au regard de la stratégie locale LEADER
- 05 à 09 points - Note C : projet à impact modéré au regard de la stratégie locale LEADER
- moins de 5 points - Note D : projet à faible impact au regard de la stratégie locale LEADER

VOTES INDIVIDUELS A BULLETIN SECRET

Présents avec voix délibérative : 12

Votants (= nombre de bulletins récoltés) : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

Avis

favorable : 11 voix

défavorable : 1 voix

Décision à la majorité.

AVIS COMMUN

Les membres du CUP du Pays de Fougères, Marches de Bretagne accordent au projet "SAINT-GEORGES 2018 - Mobiliser les Reintembaultois pour la rénovation du centre-bourg " :

UN AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE.

Sous réserve de l'instruction réglementaire ultérieure par la Région et de l'éventuel adossement à un régime d'aide spécifique, le montant sollicité est de 8 524 euros au titre des fonds FEADER-LEADER.

SI le plan de financement l'avait justifié, un déplafonnement de la fiche-action au-delà des 30 000 euros aurait pu être accordé par le CUP, compte tenu de la note recueillie (16/20 - Note A - projet d'excellence au regard de la stratégie LEADER) .

Réserves à lever :

Pour ce projet, les membres du CUP décident de ne pas retenir de réserves.



Grille d'aide à la sélection – FEADER / LEADER

Nom du projet :

Cohérence

Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER

➤ Sur le plan de l'innovation

3 points : le projet est unique en France

1 point : le projet est unique à l'échelle du pays de Fougères

0 point : la dimension novatrice est faible ou imprécise

➤ Sur le plan du multipartenariat

3 points : plus de 5 autres structures-partenaires sont mobilisées

1 point : entre 2 à 5 autres structures-partenaires sont mobilisées

0 point : 0 ou 1 seule autre structure-partenaire est mobilisée

➤ Sur le plan de la transférabilité

3 points : les conditions de transférabilité sur d'autres territoires ou thématiques sont prévues

1 point : les conditions sont jugées possibles mais elles ne sont pas explicitement prévues

0 point : les conditions sont incertaines ou imprécises

Liens avec les démarches du Pays et les stratégies des Communautés de communes :

Exemples : PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire), charte GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences), SCOT, Programme Local de l'Habitat, Agenda 21...

2 points : l'action se définit comme la composante d'une démarche-Pays ou communautaire

1 point : les objectifs sont en relation explicite avec une démarche-Pays ou communautaire

0 point : aucun lien n'est cité

Apports

➤ Au regard de la fiche-action principale

3 points : « les résultats attendus » (voir cette rubrique dans le dossier du porteur) viennent contribuer très fortement aux enjeux et critères de la fiche-action (voir le récapitulatif de la stratégie)

1 point : la contribution aux enjeux et critères de la fiche-action est considérée satisfaisante

0 point : les apports sont faibles ou imprécis

➤ Au regard des autres priorités de la stratégie

2 points : le projet répond aux 3 priorités : énergétique, économique, participative

1 point : le projet répond à 2 des 3 priorités

0 point : le projet répond à 1 seule priorité

Pérennité

2 points : l'initiative est construite soit dans une logique de pérennité, soit avec des objectifs de prolongements

1 point : les perspectives à moyen terme sont prises en compte mais restent incertaines

0 point : l'initiative n'a pas vocation à être reconduite ou est imprécise sur ce point

Bonus

➤ Implication des jeunes (ou dans le cas de la fiche-action 10, mixité intergénérationnelle)

2 points : le projet est conçu avec plus de 5 jeunes de 16-30 ans (ou 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)

1 point : le projet est conçu avec 1 à 5 jeunes de 16-30 ans (ou 1 à 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)

0 point : le projet ne remplit pas ce critère ou est imprécis sur ce point

DECOMPTE DES POINTS TOTAL / 20

POINTS	NOTE INDICATIVE	AVIS
	au regard de la stratégie locale LEADER	La note est un point de repère pour les deux étapes suivantes (votes à bulletin secret, rédaction de l'avis commun). Elle oriente vers un :
16 et +	A - PROJET D'EXCELLENCE	avis favorable (avec réserves ou non)
10 à 15	B - PROJET INTERESSANT	avis favorable (avec réserves ou non)
5 à 9	C - PROJET A IMPACT MODERE	avis défavorable
- de 5	D - PROJET A IMPACT FAIBLE	avis défavorable